



Être accompagné

PCRH

PRESTATION DE CONSEIL
EN RESSOURCES HUMAINES

DES CONSEILS POUR RELANCER VOTRE ACTIVITÉ JUSQU'À 100 % FINANCÉS

L'Opco EP soutient le développement économique et la stratégie de votre entreprise grâce à une prestation de conseil RH.

PRESTATION CONSEIL RH, qu'est ce que c'est ?

Un **accompagnement sur-mesure** par un expert en ressources humaines. Cette prestation est cofinancée par l'État et l'Opco EP jusqu'à 100%.

1 Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 250 salariés relevant de l'Opco EP.

2 Thématiques d'intervention

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) ;
- Appui au recrutement et au développement de l'attractivité ;
- Intégration des salariés dans l'entreprise ;
- Accompagnement aux mutations RH liées aux transitions notamment numérique et écologique ;
- Organisation du travail ;
- Amélioration du dialogue social ;

- Professionnalisation de la fonction RH dans l'entreprise ;
- Accompagnement des situations de variations conjoncturelles d'activité et/ou en lien avec un contexte économique particulier.

3 Avantages

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et opérationnel, par un consultant spécialisé, pour répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines. Après une phase de diagnostic de la situation de l'entreprise, le prestataire co-construit avec vous un plan d'actions opérationnel et propose des outils et solutions.

4 Financement

Grâce au concours de l'État, le financement par l'Opco EP peut atteindre :

- 100 % de la prestation pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- de 50 à 100 % pour les entreprises de 50 à 249 salariés.

Sous réserve d'éligibilité.

5 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#).

Plus d'informations :
opcoep.fr